

# COMMUNE DE MARCHAUX

Département du Doubs

## **Séance de conseil municipal du 7 mars 2017**

**A 20h30**

Convocation : 28 février 2017

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : HIDALGO Gisèle

### Conseillers présents :

CORNE Patrick, MORALES Jacky, GROSJEAN Michel, JEANNIN Mauricette, CASANOVA Marie-Françoise, BECOULET Bernard, HIDALGO Gisèle, TANGUY Jean-François, CACHOT Estelle, DEVILLERS Martial, ORMAUX Jean, JANIER-DUBRY Catherine

### Conseillers absents :

PETITJEAN Danielle (procuration à HIDALGO Gisèle)

STADLER Jean-Charles (procuration à CORNE Patrick)

POMARO Marie-Ange (procuration à JEANNIN Mauricette)

### Ordre du jour :

1. Comptes de gestion 2016
2. Comptes administratifs 2016
3. Affectation des résultats
4. Forêt : programme de travaux 2017
5. Délégation de service public : services périscolaires, accueil de loisirs et activités périscolaires - lancement de la procédure
6. Demande de subvention conseil départemental : trottoirs rue de Vieilley ;
7. Demande de subvention conseil départemental : aménagement de sécurité rond-point Grande Rue
8. Demande de subvention DETR : création parking
9. Département du Doubs : convention pour la bibliothèque municipale
10. CAGB : convention ORDICLASSE
11. Convention d'adhésion à l'ADAT : Agence départementale d'Appui aux Territoires
12. CAGB : dispositif d'aide aux communes
13. Participation des communes aux charges scolaires
14. Participation des communes aux charges et produits du cimetière
15. CAGB : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
16. Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : création d'un service avec la Ville de Besançon

17. Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : mise à disposition d'un agent de la Ville de Besançon

## **01 – COMPTES DE GESTION 2016**

L'adjointe chargée des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après présentation des résultats détaillés ci-après,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **BUDGET GENERAL**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
- Dépenses	792 950,00	691 097,53
- Recettes	865 113,00	919 977,73
<b>- Résultat</b>	<b>72 163,00</b>	<b>228 880,20</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
- Dépenses	828 517,00	709 714,85
- Recettes	888 097,00	685 455,41
<b>- Résultat</b>	<b>59 580,00</b>	<b>- 24 259,44</b>
<b>Résultat global</b>	<b>131 743,00</b>	<b>204 620,76</b>

### **Résultats**

résultats 2016	résultat de clôture exercice précédent	part affecté à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
INVESTISSEMENT	- 423 067,05		398 807,61	- 24 259,44
FONCTIONNEMENT	383 615,21	343 207,05	188 472,04	228 880,20
	- 39 451,84	343 207,05	587 279,65	204 620,76

## **BUDGET FORET**

Section de Fonctionnement		
Dépenses	65 205,00	37 416,02
Recettes	548 640,00	513 309,69
<b>Résultat</b>	<b>483 435,00</b>	<b>475 893,67</b>
Section d'Investissement		
Dépenses	23 010,00	14 027,22
Recettes	23 010,00	12 517,78
<b>Résultat</b>	-	- 1 509,44
<b>Résultat Global</b>	<b>483 435,00</b>	<b>474 384,23</b>

## **Résultats**

résultats 2016	résultat de clôture ex. précédent	part affecté à l'invest.	résultat de l'exercice	résultat de clôture
INVESTISSEMENT	- 5 317,78		3 808,34	- 1 509,44
FONCTIONNEMENT	489 941,68	12 517,78	- 1 530,23	475 893,67
	484 623,90	12 517,78	2 278,11	474 384,23

## **C.C.A.S.**

FONCTIONNEMENT		
- Dépenses	6 200,00	4 977,12
- Recettes	6 750,00	6 748,67
<b>- Résultat</b>	<b>550,00</b>	<b>1 771,55</b>

## Résultats

résultat 2016	résultat de clôture ex. précédent	part affecté à l'invest.	résultat de l'exercice	résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 748,67	-	2 977,12	1 771,55
	4 748,67	-	2 977,12	1 771,55

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement			2016
Dépenses		77 420,00	28 857,86
Recettes		77 420,00	89 135,41
<b>Résultat</b>		-	<b>60 277,55</b>
Section d'Investissement			
Dépenses		2 247 700,00	73 192,68
Recettes		2 247 700,00	41 015,13
<b>Résultat</b>		-	<b>- 32 177,55</b>
<b>Résultat Global</b>		-	<b>28 100,00</b>

## Résultats

2016	résultat de clôture ex. précédent	part affecté à l'invest.	résultat de l'exercice	résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 291,29	-	33 468,84	- 32 177,55
<b>FONCTIONNEMENT</b>	- 4 289,14		64 566,69	60 277,55
<b>TOTAL</b>	- 2 997,85		<b>31 097,85</b>	<b>28 100,00</b>

Adopté par 15 voix pour.

## 02 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Sous la présidence de Mme CASANOVA Marie-Françoise, adjointe chargée des finances, après examen des comptes administratifs 2016 et constatation que les

résultats sont en concordance avec ceux des comptes de gestion du trésorier, le conseil municipal vote et arrête les comptes, hors la présence de Monsieur le Maire.

Adopté par 14 voix pour.

### 03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2016

#### **BUDGET GENERAL**

Les résultats cumulés du compte administratif 2016 sont les suivants :

Section d'investissement	Déficit	24 259,44
Section de fonctionnement	Excédent	228 880,20
<b>TOTAL</b>		<b>204 620,76</b>

Les restes à réaliser en investissement sont les suivants :

Dépenses	2 700,00
Recettes	46 830,00
<b>Excédent</b>	<b>44 130,00</b>

Il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir.

#### **Affectations :**

Dépenses d'investissement	Compte 001	Déficit reporté	24 259,44
Recettes de fonctionnement	Compte 002	Excédents reportés	228 880,20

#### **BUDGET FORET**

Les résultats cumulés du compte administratif 2016 sont les suivants :

Section d'investissement	Déficit	1 509,44
Section de fonctionnement	Excédent	475 893,67

Dépenses	14 255,00
Recettes	0,00
<b>Déficit</b>	<b>14 255,00</b>



**Affectations :**

Recettes d'investissement	Compte 1068	Excédent de fonct. capitalisé	15 764,44
Recettes de fonctionnement	Compte 002	Excédents reportés	460 129,23

**CCAS**

Le résultat cumulé du compte administratif 2016 pour la section de fonctionnement est le suivant : **excédent de 1 771,55 €**. L'excédent sera reporté à nouveau sur le budget primitif 2017, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

Les résultats cumulés du compte administratif 2016 sont les suivants :

Section d'investissement	déficit	32 177,55
Section de fonctionnement	Excédent	60 277,55

Les restes à réaliser en investissement sont les suivants :

Dépenses	1 824 950,00
Recettes	1 524 000,00
<b>Déficit</b>	<b>300 950,00</b>

**Affectations :**

Recettes d'investissement	Compte 1068	Excédent de fonct capitalisé	60 277,55
Recettes d'investissement	Compte 001	déficit reporté	32 177,55

Adopté par 15 voix pour.

**04 – FORET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2017**

---

Le conseil municipal valide le projet de programme de travaux présenté par l'ONF lors de la séance du 31 janvier dernier, par 15 voix pour.

	Parcelle(s)	Quantité en hectares	Prestation	Période de réalisation	Essence(s)	Prix de vente	
						unitaire	total
2017	26	2,4	maintenance des cloisonnements sylvicoles	2ème trimestre	CHE	860,00	2 064,00
	26	2,4	dégagement manuel de régénération naturelle	2ème trimestre	CHE		
	8	3,3	maintenance des cloisonnements sylvicoles	2ème trimestre	CHE et DIVERS	1 000,00	3 300,00
	8	3,3	dépressage - nettoyage de jeune peuplement	semestre 2	CHE et DIVERS		
	8	3	maintenance des cloisonnements sylvicoles	2ème trimestre	ERS HET	1 450,00	4 350,00
	8	3	dégagement manuel de plantation	semestre 2	ERS HET		
	20	3,5	maintenance des cloisonnements sylvicoles	2ème trimestre	CHE	850,00	2 975,00
	20	3,5	dégagement manuel de plantation	2ème trimestre	CHE		
	23r	3	dégagement mécanisé de régénération naturelle	4ème trimestre	HET CHE	283,00	849,00
	33	3	dégagement mécanisé de régénération naturelle	4ème trimestre	CHET HET	217,00	651,00
	39S - 40S	1 - 1,5	dégagement mécanisé de régénération naturelle	4ème trimestre	CHE HET	217,00	542,50
	REPORT 2016	20	1,5	Travaux préalables à la plantation : broyage en plein	septembre	CHE-ERS-MER-ALT	850,00
20		1,5	Travaux préalables à la plantation : confection de potets mécanique à la pelle 1800 Unités	septembre	CHE-ERS-MER-ALT	1,69	3 042,00
20		1,5	Fourniture de chêne sessile ( 1400 pl)	novembre	CHE	2,41	4 338,00
20		1,5	Fourniture de merisier ( 150 pl)	novembre	MER		
20		1,5	Fourniture d'érable sycomore (150 pl)	novembre	ERS		
20		1,5	Fourniture d'alisier torminaux (100 pl)	novembre	ALT		
20		1,5	Fourniture et pose de protection individuel (250 u)	novembre	CHE-ERS-MER-ALT		
20		1,5	Mise en place de plants en racine nue (1800pl)	novembre	CHE-ERS-MER-ALT		
<b>TRAVAUX 2017 =</b>							
<b>TRAVAUX 2016 reportés =</b>						<b>8 655,00</b>	

## 05 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : SERVICES PERISCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS ET ACTIVITES PERIEDUCATIVES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE

M. le Maire informe le conseil que la convention de partenariat entre la commune et l'UFCV pour l'animation périscolaire et accueil de loisirs arrive à échéance le 31 juillet 2017.

[ ]

Il convient donc de lancer une procédure de délégation de service public pour la période ultérieure. Considérant la valeur estimée totale du contrat, nous rentrons dans le cadre de l'ordonnance n°2016-65 du 29-01-2016, du décret n°2016-86 du 01/02/2016 et des articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et pouvons, par conséquent mettre en œuvre la procédure dite « allégée ».

Principales étapes de cette procédure :

- Délibération sur le principe de DSP (présente délibération),
- Opérations de publicité,
- Examen des candidatures par la commission d'ouverture des plis (COP),
- Négociations éventuelles,
- Analyse, classement des offres,
- Information des candidats non retenus,
- Délibération approuvant le choix de la COP et autorisant le maire à signer le contrat de DSP.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- Renouvelle son approbation du principe de délégation de service public pour les trois activités suivantes : activités périscolaires, accueil de loisirs, nouvelles activités péri-éducatives (NAP)
- Autorise le maire à engager la procédure simplifiée de mise en concurrence et de dévolution du contrat de délégation de services publics

Adopté par 15 voix pour.

#### **06 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL : TROTTOIRS RUE DE VIEILLEY**

---

Le Conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de création de trottoirs dont le montant s'élève à 14 069,00 € HT, situé à Marchaux rue de Vieilley.
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o subventions : Département 3 517,25 €
  - o fonds libres : 10 551,75 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.



**07 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMENAGEMENT DE SECURITE ROND-POINT GRANDE RUE**

---

Le Conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement de sécurité rond-point, s'élevant à 2 970,00 € HT, situé à Marchaux rond-point de la Grande Rue,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o subventions : Département 742,50 €
  - o fonds libres : 2 227,50 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Adopté par 15 voix pour.

**08 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR : CREATION PARKING**

---

Le Conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de création d'un parc de stationnements, s'élevant à 4 146,00 € HT, situé à Marchaux ,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o subventions : Département 1 036,50 €
  - o fonds libres : 3 109,50 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Adopté par 15 voix pour.

**09 – DEPARTEMENT DU DOUBS : CONVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

---

Après avoir pris connaissance du projet de convention pour les bibliothèques municipales établi par le conseil départemental du Doubs, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention,



- Autorise le maire à signer le document.

Adopté par 15 voix pour.

### **10 – DEPARTEMENT DU DOUBS : CONVENTION ORDICLASSE**

Après avoir pris connaissance du projet de convention ORDICLASSE V2.0 2017-2019 établi par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise le maire à signer le document.

Adopté par 15 voix pour.

### **11 – CONVENTION D'ADHESION A L'ADAT : AGENCE DEPARTEMENTALE D'APPUI AUX TERRITOIRES**

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention,
- Autorise le maire à signer le document.

Adopté par 15 voix pour.

### **12 – CAGB : DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES**

Le conseil municipal décide d'ajourner cette question pour prendre le temps de la réflexion. Elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal.

Adopté par 15 voix pour.

### **13 – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES SCOLAIRES**

Après calcul des dépenses de fonctionnement du groupe scolaire sur la base de l'exercice 2016 et des effectifs primaire et maternelle de l'année scolaire 2016/2017, les coûts par élève pour la participation 2017 sont les suivants :

- MATERNELLE = 1 209,00 €  
- PRIMAIRE = 384,00 €

Détail de la répartition des charges entre les communes qui scolarisent des enfants à Marchaux :

	communauté de communes	MATER- NELLE	PARTICIPATION	PRI- MAIRE	PARTICIPATION	TOTAL	effectif total	
MARCHAUX		57	68 913,00	92	35 328,00	104 241,00	149	
BESANCON				2	768,00	768,00	2	
BRAILLANS		4	4 836,00	4	1 536,00	6 372,00	8	
CHAMPOUX		3	3 627,00	5	1 920,00	5 547,00	8	
CHAUDEFONTAINE		6	7 254,00	6	2 304,00	9 558,00	12	
CHATILLON-GUYOTTE	Vaite Aigremont		-		-	-	0	
POULIGNEY-LUSANS	Vaite Aigremont			1	384,00	384,00	1	
	<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>84 630,00</b>	<b>110</b>	<b>42 240,00</b>	<b>126 870,00</b>	<b>180</b>	100%
	MARCHAUX	57	68 913,00	92	35 328,00	104 241,00	149	83%
	HORS MARCHAUX	13	15 717,00	18	6 912,00	22 629,00	31	17%

Après délibération, le conseil municipal :

1. Accepte la répartition proposée
2. Autorise le maire à signer les conventions avec les communes et communautés de communes compétentes en matière scolaire qui entrent dans le cadre de la participation,
3. Charge le Maire d'établir les titres de recettes sur le compte 7474 « participations »

#### 14 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES ET PRODUITS DU CIMETIERE

Mme CASANOVA, adjointe aux finances, présente les modalités de calcul des charges afférentes au cimetière :

Dépenses :

	population 2016	% population	Entretien	Secrétariat	Total
<b>Marchaux</b>	<b>1 236</b>	<b>66,56%</b>	1 383,76	236,90	1 620,66
<b>Chaudefontaine</b>	<b>211</b>	<b>11,36%</b>	236,22	40,44	276,67
<b>Chatillon-Guyotte</b>	<b>131</b>	<b>7,05%</b>	146,66	25,11	171,77
<b>Champoux</b>	<b>91</b>	<b>4,90%</b>	101,88	17,44	119,32
<b>Braillans</b>	<b>188</b>	<b>10,12%</b>	210,47	36,03	246,51
	<b>1 857</b>	<b>100%</b>	<b>2 079,00</b>	<b>355,92</b>	<b>2 434,92</b>
Total hors Marchaux			<b>695,24</b>	<b>119,02</b>	<b>814,26</b>

	nombre d'heures	taux horaire brut + charges patronales	TOTAL
Entretien	100	20,79	2 079,00
Secrétariat	12	29,66	355,92
			<b>2 434,92</b>

Recettes :

Année	Nature de la concession	Prix	répartition par commune (au prorata de la population)				
			Marchaux	Chaudefontaine	Chatillon-Guyotte	Champoux	Braillans
2016	columbarium 4 concessions	3 000,00	1 996,77	340,87	211,63	147,01	303,72
	pleine terre 2 concessions	200,00	133,12	22,72	14,11	9,80	20,25
	caveau constructible 6 places	600,00	399,35	68,17	42,33	29,40	60,74
	vente caveau existant	150,00	99,84	17,04	10,58	7,35	15,19
	caveau constructible 2 places	200,00	133,12	22,72	14,11	9,80	20,25
<b>à répartir entre les communes</b>		<b>4 150,00</b>	<b>2 762,20</b>	<b>471,54</b>	<b>292,76</b>	<b>203,37</b>	<b>420,14</b>
	population légale (chiffres INSEE)	1 857	1 236	211	131	91	188

Après délibération, le conseil :

- Accepte les modalités de répartition des charges et produits présentées,
- Autorise le maire à signer les conventions avec les communes concernées.

Adopté par 15 voix pour.

## **15 – PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL**

---

La loi ALUR de mars 2014 a introduit la possibilité pour les Etablissements de coopération Intercommunale (EPCI) de devenir compétents en matière de Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ainsi, par le biais du transfert de la compétence des communes à l’EPCI, à partir du 27 mars 2017, le Grand Besançon pourrait être amené à élaborer son PLUi.

Suite aux ateliers et réunions organisés avec les élus communautaires durant l’année 2016, la CAGB propose la mise en place d’une charte de gouvernance PLUi, dans le cadre du transfert de compétence.

Après avoir pris connaissance du projet de la Charte proposé par la Communauté d’Agglomération du Grand Besançon, le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté d’Agglomération.

Après délibération, le conseil refuse le transfert de compétence PLU par 15 voix.

## **16 – SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : CREATION D’UN SERVICE AVEC LA VILLE DE BESANÇON**

---

Après avoir pris connaissance du projet de convention de mise en place d’un service public d’assainissement non collectif proposé par la Ville de Besançon, le conseil municipal :

- Accepte la mise en place de ce service,
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Ville de Besançon

Adopté par 15 voix pour.

## **17 – SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DE LA VILLE DE BESANÇON**

---

Après avoir pris connaissance du projet de convention pour la mise à disposition d’un agent de la Ville de Besançon pour accompagner la commune en matière d’assainissement non collectif proposé par la Ville de Besançon, le conseil municipal :

- Accepte la mise à disposition d’un agent de la Ville de Besançon,
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Ville de Besançon

Adopté par 15 voix pour.

## **18 – DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE PARLEMENTAIRE**

---



Le Maire rappelle au conseil le projet de déplacement du Monument aux Morts dont les demandes de subventions ont été votées en séance du 31 janvier 2017. Il précise qu'il est possible également de solliciter une subvention dans le cadre des crédits répartis par la commission des finances du Sénat.

Après délibération, le conseil municipal :

- Réitère son engagement à réaliser son projet de déplacement du Monument aux Morts, pour une dépense prévisionnelle de 4 638 € HT,
- Sollicite une subvention de l'Etat à l'Etat au titre de l'enveloppe parlementaire,
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention les décisions attributives de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter des dates de notification des décisions attributives de subvention
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Subvention « Souvenir Français »	=	<b>927,00</b>
Subvention « Office national des Anciens Combattants »	=	<b>927,00</b>
Subvention DETR	=	<b>1 159,50</b>
<u>Enveloppe parlementaire</u>	=	<b><u>1 800,00</u></b>
Fonds libres	=	<b>175,50</b>

Adopté par 15 voix pour, un conseiller étant parti en cours de séance.